



Conseil Municipal de Viry-Chatillon 16 Février 2023 à 19h30

Pas d'augmentation de la fiscalité, débat sur l'avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), construction d'un nouveau gymnase sur l'espace Jules Verne, aide aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie... les élus du Conseil Municipal ont pu voter de nombreux projets importants.

Vote des taux de la fiscalité pour l'exercice 2023 : pas d'augmentation des impôts cette année encore

Comme Jean-Marie VILAIN, Maire de Viry-Chatillon, l'avait annoncé lors de la cérémonie des vœux à la population du 21 janvier 2023 et conformément aux engagements pris en 2014, « **les impôts n'augmenteront pas cette année à Viry-Chatillon** ». Pour la **9ème année consécutive**, les taux votés par les élus l'année précédente ont donc été reconduits à savoir : 41,19 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et 46,64 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Débat sur l'avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

L'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à horizon 2025-2026, dont les principales orientations sont reprises dans l'avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durables, induit pour notre Commune la nécessité de modifier en 2023 son Plan Local d'Urbanisme dans l'optique d'enrichir les règles d'urbanisme applicable à Viry-Chatillon en matière de **performances environnementales, de développement de la nature en ville, de préservation de la biodiversité et d'instauration d'espaces verts protégés**.

Si un certain nombre d'orientations proposées dans l'avant-projet de PADD du PLUI sont compatibles avec les orientations de l'actuel PADD municipal, certains points de vigilance sont à considérer pour notre commune, relatifs à une **meilleure articulation et priorisation des orientations** de cet avant-projet, une croissance de la population maîtrisée dans un objectif d'augmentation modérée et équilibrée favorisant la **mixité sociale**, des objectifs de construction de logements devant être corrélés avec l'existence préalable des infrastructures de transports, de stationnement et des équipements publics, le **respect de l'identité communale** et la préservation des tissus urbains existants (notamment pavillonnaires), un traitement des **performances environnementales des nouvelles constructions**, notamment concernant les nuisances sonores, une prise en compte accrue de l'objectif d'amélioration et de réduction des coupures urbaines (autoroute A6, RD 7 et RD 445, RER D), et enfin une attention particulière donnée aux **lacs de Viry-Chatillon** qui constituent un **atout majeur de l'attractivité de notre Commune**.



Construction d'un nouveau gymnase sur l'espace sportif et de loisirs Jules Verne

Le Conseil Municipal a également voté l'approbation du lancement du concours de maîtrise d'oeuvre et la constitution du jury pour la construction d'un nouveau gymnase sur l'espace sportif et de loisirs Jules Verne dans le cadre du **projet de renouvellement urbain du quartier du Plateau**. Ce nouveau gymnase serait plus de **deux fois plus grand** que l'actuel, passant de 1300 à 3000 m², et disposerait notamment d'**une salle multisports, une salle d'escalade, une salle d'armes et un dojo**. L'enveloppe travaux prévisionnelle est estimée à 6 175 200 € HT.

« *Des objectifs très performants seront exigés en matière de **gestion de l'énergie** (raccordement à la **géothermie** notamment), en matière d'environnement concernant les choix des procédés et produits de construction et la **gestion de l'eau**, en matière de confort visuel et de la santé sur la **qualité sanitaire de l'air**. » - Aurélie TROUBAT, adjointe au maire déléguée à la rénovation urbaine, à la politique de la ville et aux travaux.*

Aide aux populations turques et syriennes

Passée en tout début de conseil après que les élus aient observé une minute de silence, la **subvention exceptionnelle** pour aider les populations turques et syriennes suite au séisme du 6 février dernier a été adoptée à l'**unanimité**. En lien avec les aides nationales et internationales, c'est ainsi 3000 € qui seront versés à la Fondation de France pour soutenir ces populations face à l'**urgence de la situation et l'importance des besoins**.

